

une vive émotion dans la ville. On raconte que dès le matin même du jour de la dernière procession, le Souverain-Pontife avait été averti, par un billet anonyme, que trois assassins étaient chargés, par la faction révolutionnaire de Rome, d'attenter à ses jours pendant la procession du *Corpus Domini*; bien que ce billet donnât le signalement assez exact des assassins, le Saint Père n'y avait point ajouté foi et voulait sortir comme d'habitude. Heureusement, une pluie torrentielle vint mettre un obstacle invincible à son projet, en empêchant la procession de sortir de Saint-Pierre. Cependant, un individu vêtu à l'italienne, capote de velours noir et chapeau à plumes, qui se faisait remarquer par l'irrévérence de ses manières, ayant refusé plusieurs fois de se découvrir au moment où passait le Saint-Sacrement sous le péristyle et injurié l'officier français qui lui avait enjoint d'ôter son chapeau, fut mis en état d'arrestation par ses ordres. Les Suisses, à qui appartient la police du palais, l'ayant conduit à leur corps-de-garde et fouillé, le trouvèrent porteur de deux pistolets chargés et armés; cet homme a été immédiatement mis au secret, et il paraît que son signalement est tout à fait conforme à celui d'un des individus signalés dans le billet qui avait été remis le matin même au Pape."

ALLEMAGNE.—Le gouvernement prussien vient de prendre la résolution de convoquer le parlement d'Erfurt pour le commencement du mois prochain, et l'ordonnance de convocation doit paraître dans le courant de la semaine prochaine. On dit même qu'elle sera précédée de la constitution définitive du gouvernement de l'Union et de la promulgation de la constitution du parlement d'Erfurt.

TABEAU GÉNÉRAL

des Comptes Publics de la Province du Canada, POUR L'ANNÉE 1849.

Dépenses.—31 janvier 1850.

Aux comptables publics,	£	4,579	8	8
Pour arrérages de services, (année précédentes,)		129,390	14	11
Seigneurie de Lauzon,		4,954	0	2
Obligations dues,		7,756	13	10
Liste Civile A. (ancien compte)		12,646	7	5
Balance portée ci-contre,		59,276	5	0½
Intérêt sur la dette publique,		180,125	1	7
Montant sur la cédule A,		33,604	14	2
Ditto ditto sur la cédule B.		35,981	5	5
Charges permanentes en vertu des lois du Bas-Canada,		5,387	19	3
Ditto ditto du Haut-Canada,		11,263	9	5
Ditto ditto du Canada-Uni,		67,194	19	9
Charges en vertu de l'estimation de 1849,		117,355	18	7
		450,913	8	2

Bal. portée au crédit de la Prov. 121,793 19 9½

Total courant, £791,340 17 11½

Revenu.—31 janvier 1850.

Balance portée au crédit de la Province, le 31 janvier 1849.	£5,965	5	4
Trav. Publics, (Act. 12 Vict. c. 5)	200,000	0	0
Warrants non payés,	228	1	4
Compte des dépenses contingentes,	106	10	0
Liste Civ. cédule B. (anc. compte.)	12,338	13	4½
Balance rapportée,	59,276	5	0½

Revenu net des Douanes,	412,626	18	5
Ditto Accises,	21,131	16	8
Ditto Territorial,	9,568	14	7
Phares ou droit de tonnage, (H. C.)	1,009	9	7
Droits sur les billets de Banques,	10,763	4	6
Revenu des Travaux Publics,	42,615	1	7
Amendes de Milice, Commission,			
Exemptions,	21	5	1
Ditto Confiscations et Saisies,	1,315	9	2
Revenu casuel,	14,379	3	4
	£791,340	17	11½

Balance portée ci-contre, 121,793 19 9½

SOMMAIRES des Chapitres des DÉPENSES.

Intérêt de la dette Provinciale,	£180,125	1	7
do dû pour les commissaires de chemins à barrières,	2,602	18	1
Gouvernement Civil,	32,251	0	11
Administration de la Justice,	62,530	15	6
Pénitencier Provincial,	13,800	0	0
Législature,	59,264	10	3
Education,	39,601	19	7
Sociétés d'Agriculture,	8,535	4	9
Hopitaux et autres Institutions de charité,	12,422	14	0
Exploration géologique de la province,	1,971	17	3
Milice,	2,034	11	1
Entretien des Phares,	4,850	11	10
Emigration,	598	6	5
Annuités des Sauvages,	6,655	0	0
Pensions,	12,830	3	4
Dépenses diverses,	10,788	13	4

£450,913 8 2

Les dépenses de la législature comprennent:

Impression des lois,	5,000	0	0
Salaires et dépenses contingentes,	53,406	14	4

£58,406 14 4½

ASSEMBLÉE DES CENSITAIRES DE DESCHAMBAULT.

Après annonce faite à la porte de l'église de la paroisse de Deschambault, dimanche le vingt-troisième jour de juin, à l'issue de l'Office divin du matin, à l'effet de prendre en considération les divers abus qui existent sur la Tenure Seigneuriale, les besoins d'une réforme salutaire, et s'opposer à toute commutation forcée.

Un comité composé de vingt-deux membres, a été nommé comme suit:

Paul Bénéit, écr., maire du comté de Portneuf, pour être Président.

Membres du Comité.

Joseph Morin,	Joseph Sauvageau,
Michel Naud,	Xavier Touzin,
Rémi Arcand,	Cyprien Naud,
Antoine Bélisle,	Joseph Gauthier,
Louis Gauthier,	Jean Paquet,
Joseph Delachèvre,	Nicolas Perrault,
Henry Julien,	Narcisse Gauthier,
Norbert Mathieu,	Isaïe Perron,
Antoine Dufresne,	Théophile Sauvageau,
	Jean Marcotte.

Nicolas Gauthier, écr., N. P. a été nommé Secrétaire.

Le dit comité s'étant assemblé, a rapporté les Ré-